



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### ABSENCES

Aucune

#### **1. Ouverture et constat du quorum**

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**No : 283 – 2018**

**Suivant la proposition de:**

**Dûment appuyée par:**

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3. Adoption du Règlement numéro 403-2018 décrétant l'achat d'un camion 10-roues neuf avec équipements de déneigement et un emprunt de 155 000 \$**

**No : 284 – 2018**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres (numéro 2018-008) a été réalisé pour la fourniture d'un camion 10-roues neuf avec équipements de déneigement et que le montant de la soumission retenue est de 242 551 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 255 000 \$;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire approprier une somme de 100 000 \$ issue du Fonds de roulement pour l'acquisition du camion 10-roues et quant au solde, à savoir la somme de 155 000 \$, le Conseil municipal désire en assurer le financement par l'entremise du présent règlement d'emprunt;



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 23 octobre 2018;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par :  
Il est résolu:**

**D'ADOPTER** le règlement 403-2018 décrétant l'achat d'un camion 10-roues neuf avec équipements de déneigement et un emprunt de 155 000 \$; Mme Chantal Duval, directrice générale, fait la lecture du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No : 285 – 2018**

**Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par :  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 10.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière